

DEC212655INS2I

Décision portant nomination de M. Gérald DHERBOMEZ aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Gérald DHERBOMEZ, Ingénieur de recherche au CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022.

Sa mission a pour objet la valorisation des plateformes de recherche de l'INS2I.

Pour l'exercice de cette mission, M. Gérald DHERBOMEZ demeure affecté à l'UMR9189 - Centre de Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISTAL) - Villeneuve d'Ascq.

Article 2

Du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2022, M. Gérald DHERBOMEZ, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Hauts-de-France.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25/08/2021
Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL

